Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20260521-DCM2026_0524-DE

COMMUNE D'AVRILLE-LES-PONCEAUX
Canton de Langeais
Arrondissement de Chinon

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** ***SÉANCE DU 21 MAI 2026***	
Date de la convocation : 12 mai 2026 Date affichage : 12 mai 2026	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 0
L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.	**Présents :** Jean-Jack BORDEAU, Pascal COUSSEAU, Bérangère MIGNOTTE, Martine LEFORESTIER, William PERRIN, Gaëlle JACQUET, Grégory FOUQUET, Aurélie FOUQUET, Bérangère BEHOT et Kévin RABOTTEAU.
Secrétaire de séance : Kévin RABOTTEAU	**Absent(s) excusé(s)** : Eric STOPIN,

6	***SUBVENTION A LA BIBLIOTHÈQUE DE HOMMES***	**DCM-2026-05/23**

La Commune a été saisie d'une demande de subvention de l'Association de la Bibliothèque de Hommes, qui assure, en particulier, le prêt de différents types d'ouvrages aux élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Gizeux/Avrillé/Continvoir/Hommes.

Il est donné lecture aux élus du bilan financier de l'année 2025 et du budget prévisionnel 2026.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-7 et L. 1611-4 ; Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association Bibliothèque de Hommes accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale (27 février 2026) ;
- Compte de résultat de l'exercice 2025 ;
- Budget prévisionnel pour 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 037-213700131-20260521-DCM2026_0524-DE

Considérant que l'association Bibliothèque de Hommes contribue à l'animation culturelle et éducative du territoire communal, notamment par :

- Le prêt de livres aux écoles du RPI (Avrillé-les-Ponceaux, Continvoir, Hommes) et aux habitants ;
- L'organisation de manifestations culturelles (balades littéraires, soirées d'échanges, etc.) ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, par 9 voix pour et une abstention, d'attribuer à l'association Bibliothèque de Hommes une subvention de fonctionnement d'un montant de **500 €** (cinq cents euros) pour l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/05/2026
Publié le : 26/05/2026

Signé électroniquement par : Jean Jack BORDEAU
Date de signature : 26/05/2026
Qualité : Avrille les Ponceaux - Maire